



## Résiliation assurance scooter

Par monica, le 07/04/2010 à 23:10

Bonjour,

J'ai souscrit une assurance suite à l'achat d'un scooter d'occasion en février 2009, chez 'Axa'.

Je possédais déjà une assurance habitation chez cet assureur.

En Juin 2009, J'ai revendu mon scooter, j'ai contacté mon assureur afin de résilier mon contrat. Il m'a été répondu que je devais continuer à régler les cotisations mensuelles jusqu'à son échéance.

A ce jour, 'Axa' continu de me prélever le montant de ma cotisation mensuelle, malgré mes appels.

Pouvez vous me préciser si je peux demander le remboursements de ces cotisations et depuis qu'elle date?

Je n'ai bien sur pas renouvelé mon assurance habitation.

Je vous remercie.